|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité administratif et juridique  Soixante-seizième session Genève, 30 octobre 2019 | CAJ/76/6  Original : anglais  Date : 24 juillet 2019 |

dénominations variétales

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

résumé

Le présent document a pour objet de fournir des informations propres à éclairer le CAJ dans l’examen de la révision du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, qui figure dans le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2, et de rendre compte des faits nouveaux concernant le Code international de nomenclature des plantes cultivées (CINPC) de la Commission internationale pour la nomenclature des plantes cultivées de l’Union internationale des sciences biologiques (Commission de l’UISB).

Le Comité administratif et juridique (CAJ) est invité à :

a) prendre note des faits nouveaux concernant la révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, qui figure dans le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2, dont il est rendu compte aux paragraphes 6 à 10 du présent document,

b) examiner le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, de pair avec les observations du WG‑DEN, dont il est rendu compte au paragraphe 9,

c) prendre note des faits nouveaux concernant la procédure applicable à la révision de la neuvième édition du CINPC, dont il est rendu compte au paragraphe 13 du présent document.

d) prendre note des faits nouveaux concernant le moteur de recherche des similitudes pour l’UPOV aux fins des dénominations variétales, dont il est rendu compte aux paragraphes 16 et 17 du présent document,

e) prendre note des faits nouveaux concernant l’élargissement éventuel du contenu de la base de données PLUTO, dont il est rendu compte aux paragraphes 19 à 23 du présent document,

f) prendre note des faits nouveaux concernant les termes non acceptables, dont il est rendu compte au paragraphe 25 du présent document,

g) noter que la sixième réunion du WG‑DEN se tiendra à Genève le 29 octobre 2019,

h) prendre note du projet d’ordre du jour de la sixième réunion du WG‑DEN, dont il est rendu compte au paragraphe 27 du présent document, et

i) noter qu’un compte rendu des faits nouveaux advenus à la sixième réunion du WG‑DEN sera présenté à la soixante‑seizième session du CAJ.

Les abréviations ci‑après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

CINPC : Code international de nomenclature des plantes cultivées

Commission de l’UISB : Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées de l’Union internationale des sciences biologiques

WG‑DEN : Groupe de travail sur les dénominations variétales

Le présent document est structuré comme suit :

résumé 1

révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” 2

contribution éventuelle à la révision de la neuvième édition du cinpc 3

POSSIBilité d’élaboration d’un moteur de recherche des similitudes pour l’UPOV aux fins des dénominations variétales 3

élargissement du contenu de la base de données PLUTO 4

Termes Non acceptables 5

Date et programme de la prochaine réunion du WG‑DEN 5

# révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”

Les informations générales sur cette question figurent aux paragraphes 6 à 8 du document [CAJ/75/7](https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/caj_75/caj_75_7.pdf) “Dénominations variétales”.

À sa cinquième réunion[[1]](#footnote-2), le Groupe de travail sur les dénominations variétales (WG‑DEN) a examiné les documents relatifs à la révision des notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV, intitulés [UPOV/WG‑DEN/5/2](https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/upov_wg_den_5/upov_wg_den_5_2.pdf) “Revision of document UPOV/INF/12/5 ‘Explanatory Notes on Variety Denominations under the UPOV Convention’” (en anglais seulement) et [UPOV/EXN/DEN/1 Draft 1](https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/upov_wg_den_5/upov_exn_den_1_draft_1.pdf) “Explanatory Notes on Variety Denominations under the UPOV Convention (Revision)” (en anglais seulement).

Le compte rendu de la cinquième réunion figure dans le document [UPOV/WG‑DEN/5/3](https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/en/upov_wg_den_5/upov_wg_den_5_3.pdf) “Report” (en anglais seulement).

Le WG‑DEN est convenu qu’un nouveau projet pour les sections concernées du document UPOV/EXN/DEN devait être diffusé pour observations par correspondance au WG‑DEN début 2019. Le WG‑DEN est également convenu que le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2 devait être élaboré sur la base des observations reçues par correspondance et que le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2 devait être présenté à la sixième réunion du WG‑DEN le 29 octobre 2019 et à la soixante‑seizième session du CAJ le 30 octobre 2019.

Le 18 avril 2019, le Bureau de l’Union a diffusé la circulaire E‑19/041 aux personnes désignées parmi les membres du WG‑DEN en vue de les inviter à examiner les propositions élaborées pour les sections concernées du document UPOV/EXN/DEN et à formuler des observations. Le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2 a été élaboré sur la base des réponses reçues et sera examiné par le WG‑DEN à sa sixième réunion et par le CAJ à sa soixante‑seizième session.

Les observations formulées par le WG‑DEN à sa sixième réunion au sujet du document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2 seront communiquées au CAJ à sa soixante‑seizième session dans un additif au document CAJ/76/6.

*Le CAJ est invité à :*

*a) prendre note des faits nouveaux concernant la révision éventuelle du document UPOV/INF/12 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, qui figure dans le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2, dont il est rendu compte aux paragraphes 6 à 10 du présent document, et*

*b) examiner le document UPOV/EXN/DEN/1 Draft 2 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, de pair avec les observations formulées par le WG‑DEN, dont il est rendu compte au paragraphe 9.*

# contribution éventuelle à la révision de la neuvième édition du cinpc

Les informations générales sur cette question figurent aux paragraphes 3 à 7 du document [CAJ/75/7 Add.](https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/caj_75/caj_75_7_add.pdf) “Additif aux dénominations variétales”.

Le 9 avril 2019, M. John C. David, président de la Commission de l’UISB, a informé le Bureau de l’Union que la prochaine réunion de la Commission du CINPC au Colloque international sur la taxonomie des plantes cultivées, qui devait se tenir à Singapour, serait reportée à début 2020. Le 8 juillet 2019, M. David a informé le Bureau de l’Union que la prochaine réunion de la Commission de l’UISB chargée de la modification du Code du CINPC se tiendrait à Angers (France) début 2020. Il a été demandé d’adresser les propositions de modification du CINPC au président de la Commission de l’UISB d’ici fin novembre 2019. Le Bureau de l’Union prévoit d’envoyer des propositions, tel qu’approuvé par le CAJ en octobre 2018[[2]](#footnote-3).

Le CAJ est invité à prendre note des faits nouveaux concernant la procédure applicable à la révision de la neuvième édition du CINPC, dont il est rendu compte au paragraphe 13 du présent document.

POSSIBilité d’élaboration d’un moteur de recherche des similitudes pour l’UPOV aux fins des dénominations variétales

Les informations générales sur cette question figurent au paragraphe 10 du document CAJ/75/7 “Dénominations variétales”.

À sa cinquième réunion, le WG‑DEN est convenu que le Bureau de l’Union devait recommencer à rechercher des moyens d’améliorer le moteur de recherche des similitudes pour l’UPOV aux fins des dénominations variétales en collaboration avec l’Office communautaire des variétés végétales de l’Union européenne (OCVV)[[3]](#footnote-4).

Le Bureau de l’Union rendra compte des faits nouveaux relatifs à cette question au WG‑DEN[[4]](#footnote-5) et au CAJ à sa soixante‑seizième session.

élargissement du contenu de la base de données PLUTO

Les informations générales sur cette question figurent au paragraphe 12 du document CAJ/75/7 “Dénominations variétales”.

À sa cinquième réunion, le WG‑DEN est convenu[[5]](#footnote-6)

a) d’accepter les accents et les caractères spéciaux dans les dénominations figurant dans la base de données PLUTO, étant entendu que l’outil de recherche de dénomination dans la base de données PLUTO n’utiliserait que le jeu de caractères ASCII tel qu’il est défini dans la norme ISO 646,

b) de réviser la section 3.1.3 du “Programme d’améliorations de la base de données sur les variétés végétales” afin d’adopter comme jeu de caractères acceptables celui de la norme ISO/CEI 8859‑1 : 1998,

c) d’inviter les membres de l’Union à vérifier si des données qu’elles avaient fournies pour inclusion dans la base de données PLUTO dans le passé n’y figuraient plus,

d) que le Bureau de l’Union recherche des possibilités d’introduire un identifiant unique pour les notations de la variété dans la base de données PLUTO pour que les nouvelles données fournies soient ajoutées aux précédentes sans remplacer celles‑ci,

e) que les données supplémentaires ne devraient pas être intégrées à la base de données PLUTO, mais rendues accessibles via une interface de recherche dans le cas des bases de données indépendantes, et

f) que le Bureau de l’Union diffusera une circulaire en vue d’inviter les membres de l’Union à proposer des données qu’ils souhaiteraient voir intégrées à la base de données PLUTO ou rendues accessibles via une interface de recherche dans le cas des bases de données indépendantes.

## Accents et caractères spéciaux dans les dénominations figurant dans la base de données PLUTO

Les propositions relatives aux accents et aux caractères spéciaux dans les dénominations figurant dans la base de données PLUTO, tel qu’indiqué au paragraphe 19.a) et b) ci‑dessus, figurent dans le document CAJ/76/7 “Bases de données d’information de l’UPOV”.

## Données de variétés ne figurant plus dans la base de données PLUTO (archives)

S’agissant du fait d’inviter les membres de l’Union à vérifier les données de variétés ne figurant plus dans la base de données PLUTO, tel qu’indiqué au paragraphe 19.c) ci‑dessus, le Bureau de l’Union diffusera une circulaire visant à inviter les collaborateurs de la base de données PLUTO à informer le Bureau de l’Union s’ils devaient avoir des données concernées pour de variétés qui ne figureraient plus dans la base de données PLUTO, mais qui auraient été envoyées antérieurement à la base de données. Les informations reçues en réponse à la circulaire seront présentées, le cas échéant, au WG‑DEN.

En ce qui concerne l’introduction éventuelle d’un identifiant unique pour les notations de variétés dans la base de données PLUTO, tel qu’indiqué au paragraphe 19.d) ci‑dessus, le Bureau de l’Union présentera des propositions sur cette question à la sixième réunion du WG‑DEN.

## Autres variétés (nouvelles données)

S’agissant de l’intégration d’autres variétés (nouvelles données) dans la base de données PLUTO, tel qu’indiqué au paragraphe 19.e) et f) ci‑dessus, le 28 juin 2019, le Bureau de l’Union a diffusé la circulaire E‑19/082 aux personnes désignées parmi les membres de l’Union faisant partie du Conseil, du CAJ et du WG‑DEN, en vue de les inviter à proposer, d’ici au 31 juillet 2019, des types de notation supplémentaires qu’elles souhaiteraient voir ajoutés à la base de données PLUTO ou rendus accessibles via une interface de recherche dans le cas des bases de données indépendantes. Les informations reçues en réponse à la circulaire et les propositions y relatives seront présentées, le cas échéant, au WG‑DEN.

Termes Non acceptables

Les informations générales sur cette question figurent au paragraphe 14 du document CAJ/75/7 “Dénominations variétales”.

À sa cinquième réunion, le WG‑DEN est convenu de ne pas poursuivre les discussions concernant les termes non acceptables[[6]](#footnote-7).

Date et programme de la prochaine réunion du WG‑DEN

La sixième réunion du WG‑DEN se tiendra le 29 octobre 2019 à Genève.

À sa cinquième réunion, le WG‑DEN est convenu du programme ci‑après pour sa sixième réunion :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Révision du document UPOV/INF/12/5 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”
4. Moteur de recherche des similitudes pour l’UPOV aux fins des dénominations variétales
5. Élargissement du contenu de la base de données PLUTO
6. Date, lieu et programme de la prochaine réunion

Un compte rendu des faits nouveaux advenus à la sixième réunion du WG‑DEN sera élaboré à la soixante‑seizième session du CAJ.

*Le CAJ est invité à :*

*a) prendre note des faits nouveaux concernant le moteur de recherche de similitudes pour l’UPOV aux fins des dénominations variétales, dont il est rendu compte aux paragraphes 16 et 17 du présent document,*

*b) prendre note des faits nouveaux concernant l’élargissement éventuel du contenu de la base de données PLUTO, dont il est rendu compte aux paragraphes 19 à 23 du présent document,*

*c) prendre note des faits nouveaux concernant les termes non acceptables, dont il est rendu compte au paragraphe 25 du présent document,*

*d) noter que la sixième réunion du WG‑DEN se tiendra le 29 octobre 2019 à Genève,*

*e) prendre note du projet d’ordre du jour de la sixième réunion du WG‑DEN, dont il est rendu compte au paragraphe 27 du présent document, et*

*f) noter qu’un compte rendu des faits nouveaux advenus à la sixième réunion du WG‑DEN sera présenté à la soixante‑seizième session du CAJ.*

[Fin du document]

1. Tenue à Genève le 30 octobre 2018. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir le paragraphe 45 du document CAJ/75/14 “Compte rendu”. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir le paragraphe 28 du document UPOV/WG-DEN/5/3 “Report” (en anglais seulement). [↑](#footnote-ref-4)
4. Prévue à Genève le 29 octobre 2019. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir le paragraphe 30 du document UPOV/WG-DEN/5/3 “Report” (en anglais seulement). [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir le paragraphe 32 du document UPOV/WG-DEN/5/3 “Report” (en anglais seulement). [↑](#footnote-ref-7)